

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-JORIOZ (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle consulaire, sous la présidence de Monsieur Michel BEAL, Maire.

PRESENTS (22) :

BEAL Michel, SAINT-MARCEL André, COLOMBET Agnès, BANCOD Hervé, SORCE Rose-Marie, CABY François, PASTOR Gérard, COURTOIS Catherine, LETEROUIN Corinne, BOUCHER Christophe, GONDA Frédéric, EL HAGE Henriette, VAUTHIER Jean-Luc, GARDET Carole, GASCA Vincent, DEHOORNE Michaël, LAMY-QUIQUE Karine, DE LA CHAPELLE Grégory, MORISET Kamila, BUREL Sylvia, VANDEPITTE Brice, WHARMBY Isabelle.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (5) :

Chantal CHARVIN a donné pouvoir à Catherine COURTOIS
Françoise JOSSERAND a donné pouvoir à Agnès COLOMBET
Aude SCOTTON a donné pouvoir à Karine LAMY-QUIQUE
Elisabeth EMONET a donné pouvoir à Frédéric GONDA
Laurent CHAUMARD a donné pouvoir à Michaël DEHOORNE

ABSENTS EXCUSES (2) : Flavien LEGER, Véronique CANET

Date de convocation du Conseil Municipal : 11/12/2023

Date d'affichage : 11/12/2023

Brice VANDEPITTE a été élu secrétaire de séance.

**Délibération rendue
exécutoire**

Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 21.12.2023
Et publication le 22.12.2023
Le Maire,



REGIME FORESTIER - INTEGRATION DE PARCELLES BOISEES COMMUNALES

Vu l'article L211-1 du Code forestier,

La commune de Saint-Jorioz est propriétaire des parcelles boisées suivantes :

Section	Numéro	Lieu-dit	Surface (m ²)
A	54	Les Fougères	2 130
A	55	Les Fougères	2 180
A	383	Le Devant	16 890
B	408	Le Raffaut	745
B	409	Le Raffaut	35
B	410	Le Raffaut	1 240
B	411	Le Raffaut	5 455
BE	80	Le Bourneau	26 681
BE	140	Les Lanches	1 304
Surface totale			56 660

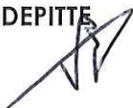
Afin de faire bénéficier d'une manière durable la gestion de ces bois, la commune de Saint-Jorioz demande à l'ONF l'application du régime forestier à ces parcelles.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir donner son accord pour demander l'application du régime forestier auprès de l'ONF pour les parcelles désignées ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme, le 18 décembre 2023

Le Secrétaire de séance,
Brice VANDEPITTE



Le Maire,
Michel BEAL

